



Monsieur Frédéric Briesmalien
Secrétaire du Comité Central d'Entreprise
UFHPCI
Z.I. Le Meux
60880 LE MEUX

Le Meux, le 7 Mars 2011

Lettre Recommandée avec accusé de réception

Copie : Inspection du travail
Cabinet Progexa

Objet : Droit d'Alerte Economique

Monsieur le secrétaire,

Je fais suite à votre courrier du 8 février 2011, sollicitant une réponse de ma part sur la base de la lettre de mission du cabinet Progexa.

A l'occasion de ma prise de fonction j'ai porté une attention toute particulière aux derniers échanges intervenus au sein du comité central d'entreprise l'automne dernier.

J'ai vu que le comité central d'entreprise a souhaité avoir des informations prévisionnelles pour les années 2011, 2012 et 2013 sur les volumes, les parts de marché, les innovations, les investissements, les plans média pour les shampoings et produits dentaires conditionnés sur le site de Le Meux .

Ces informations lui ont été transmises par écrit le 15 novembre 2010. Elles ont ensuite été présentées et discutées lors d'une réunion du Comité central d'entreprise le 25 novembre.

Il a été clairement indiqué à cette occasion que les volumes totaux de l'usine de Le Meux sont stables et ceux de l'usine de Saint Vulbas en croissance. Il a également été expliqué que la volonté était d'accroître les parts de marché et donc les volumes de vente. Je dois vous dire que je partage tout à fait ce point et cette ambition.

Unilever France HPC Industries
Zone Industrielle
60880 Le Meux
France

Tél. : +33 (0)3 44 90 56 56
Fax : +33 (0)3 44 90 56 53
www.unilever.com

Siège social :
23, rue François Jacob
92842 Rueil-Malmaison Cedex
France
S.A.S. au capital de 100.000 €
SIREN 501 569 594 R.C.S. Nanterre
SIRET 50 156 959 400 036 – APE 4638B
Code TVA FR 77 501 569 594



A l'issue de la réunion du 25 novembre, les membres du Comité central d'entreprise ont toutefois décidé d'établir un rapport. Pour ce faire ils ont pris la décision de se faire assister par le cabinet d'experts comptables Progexa dans le cadre des dispositions du code du travail relatives au droit d'alerte économique.

Progexa qui, j'ai appris, est le cabinet d'experts comptables du comité central d'entreprise depuis de nombreuses années et doit donc bien connaître la situation de l'entreprise ne s'est manifesté auprès de nous que le 31 janvier soit plus de deux mois après sa désignation. Il nous a adressé un courrier avec une première demande d'informations que nous sommes actuellement en train d'étudier. Ce courrier soulève de nombreuses questions dont beaucoup ne nous paraissent pas être en lien avec la demande d'explications de l'automne dernier.

Nous allons donc regarder cela en détail et reviendrons vers Progexa prochainement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire, mes meilleures salutations.

Yves-Edouard Desombre
Président

Unilever France HPC Industries
Zone Industrielle
60880 Le Meux
France

Tél. : +33 (0)3 44 90 56 56
Fax : +33 (0)3 44 90 56 53
www.unilever.com

Siège social :
23, rue François Jacob
92842 Rueil-Malmaison Cedex
France
S.A.S. au capital de 100.000 €
SIREN 501 569 594 R.C.S. Nanterre
SIRET 50 156 959 400 036 – APE 4638B
Code TVA FR 77 501 569 594